

FOREVER LIVING PRODUCTS FRANCE FOREVER LIVING PRODUCTS rappelle Forever Garcinia Plus

- Noms des modèles ou références concernés : vendu seul référence 71, en packs : références 475, 476,625,626,629,630,528,529,532,533,536,537
- Marque : **Forever**
- Lot Tous les lots
- Conditionnements : flacon, blister
- Date début/fin de commercialisation : du 01/05/2021 au 18/04/2025
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **complément alimentaire à base de garcinia et de chrome**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **site foreverliving.fr, sites distributeurs forever, vente face à face/à domicile par les distributeurs forever**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suite à l'arrêté du 15/04/2025, nous procémons au rappel du Forever Garcinia Plus. L'importation, introduction et mise sur le marché de compléments alimentaires contenant la plante Garcinia cambogia sont suspendues pour une durée de 1 an.**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **Risques hépatiques, cardiovasculaires et digestifs.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

REOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 18 juin 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Nous vous demandons d'arrêter la consommation du Forever Garcinia, de contacter votre distributeur Forever ou notre SAV à sav.france@foreverliving.fr**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre